

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

SESSION PASTORALE 2018-2019

**AUTOPSIE RELIGIEUSE SUR LES
ANTIVALEURS.**

Comme chaque année, dans l'archidiocèse de Brazzaville, l'ouverture des activités de l'année pastorale est toujours précédée par une session pastorale. Cette année, elle s'est tenue du 2 au 4 octobre 2018 dans la salle de la catéchèse, sous le patronage de l'ordinaire du lieu, Mgr Anatole Milandou. Le thème de cette session pastorale a été « **Combattons les antivaleurs au sein de notre Église locale** ». C'est un thème qu'il nous faut exploiter dans le sillage de la 41^{ème} Assemblée Plénière de la Conférence Épiscopale du Congo, célébrée en Avril 2013 sous le thème : « **Face aux antivaleurs, que devons-nous faire ?** »

Certes, la Conférence Épiscopale du Congo a abordé ce thème en l'inscrivant dans le cadre de la Société congolaise en général. Mais, aujourd'hui, en abordant le thème énoncé ci-dessus comme guide pour cette année pastorale 2018-2019, l'Archidiocèse de Brazzaville s'engage à répondre en quelque sorte à la question contenue dans l'intitulé même de cette assemblée plénière de la Conférence Épiscopale du Congo.

Ainsi, à la question « Face aux antivaleurs, que devons-nous faire », l'Archidiocèse de Brazzaville, par le choix qu'il fait à partir de cette session pastorale d'ouverture de l'année, a l'ambition de mener un combat contre les antivaleurs.

Après avoir réfléchi sur la lutte contre les déviances dans notre société l'année dernière, en nous engageant à les éradiquer par l'annonce de la Parole de Dieu et des comportements conséquents, aujourd'hui, Son Exc. Mgr l'Archevêque de Brazzaville nous invite à un acte de bravoure, de courage et de responsabilité, pour une autocritique digne, objective, efficace et fructueuse.

Lorsque l'on scrute le libellé du thème de cette nouvelle année pastorale qui pointe à l'horizon : « **Combattons les antivaleurs au sein de notre Église locale** », on se rend bien compte que nous devons avoir le courage de nous regarder nous-mêmes, avant de faire des leçons aux autres.

L'Église de Brazzaville accepte, en exploitant ce thème de se remettre en question, comme pour répondre aux exigences évangéliques: « *Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'œil de ton frère? Et la poutre qui est dans ton œil à toi, tu ne la remarques pas !* » (Matthieu 7, 3). Agissant ainsi, l'Église de Brazzaville, après s'être libérée de ses propres scories, pourra conséquemment parler à la Société, en Institution avertie, responsable et digne de confiance.

C'est pourquoi, en vue de faire œuvre utile et efficace, il est important de déceler quelques antivaleurs saillantes ou simplement détecter des antivaleurs à épingle, en vue d'en analyser les causes ou origines, pour entrevoir, par la suite, des pistes en vue de leur éradication.

C'est ce travail auquel tous nous devrions nous atteler, dans les différents ateliers que la Commission Diocésaine pour la Pastorale d'ensemble nous propose. Ces ateliers seront, sans nul doute, inspirés par notre réflexion, sans leur refuser le droit d'être inventifs ou souverains.

En d'autres termes, les ateliers pourraient révéler d'autres antivaleurs sur lesquelles il faudrait réfléchir, en vue de leur résolution au sein de notre Église, en plus des antivaleurs que nous épinglons ici...

En vue d'un travail cohérent et concret, nous nous proposons de dire, dans les grandes lignes, ce que nous comprenons par l'expression « antivaleurs ». Ensuite, nous soulignerons quelques antivaleurs qui, objectivement parlant, minent notre Archidiocèse de Brazzaville.

Enfin, nous oserons indiquer quelques pistes pour essayer de les écarter de notre horizon diocésain ou carrément de notre vécu chrétien.

Pour tout dire, notre propos s'articule de la manière suivante :

I. Compréhension du terme « Antivaleurs »

II. « Anatomie » de quelques antivaleurs dans l'Archidiocèse de Brazzaville

III. Pour une éradication des antivaleurs

I. Compréhension de l'expression « antivaleurs »

Les recherches devant conduire à la compréhension de cette expression ont révélé que le mot « antivaleur » peut être substantif et aussi un adjectif invariable.

Quelle que soit la direction à suivre, il est établi que le mot « *antivaleur* » signifie « *qui s'oppose aux valeurs* » ; comportement qui va à l'encontre de l'éthique...

Il est même dit que cette expression peut s'appliquer aussi bien qu'au niveau des attitudes ou comportements des personnes qu'à celui des personnalités elles-mêmes disant par exemple de celles-ci qu'elles sont des antivaleurs.

- Dans Google, l'exemple qui est donné est celui du Cardinal Monsengwo qui affirme : « *Monseigneur Laurent Monsengwo invite donc tous les fidèles à se dépouiller du vieil homme des antivaleurs que sont la corruption, la cupidité, le vol et le mensonge* ». — (« *Kinshasa : élections, le cardinal Monsengwo appelle de nouveau ses fidèles à un vote responsable* », Radio Okapi, 24 avril 2011)

- Elle est persuadée d'avoir marqué des points durables dans cet électorat de droite – « *en proie au doute* » – en lançant la polémique sur le livre de Frédéric Mitterrand à l'automne dernier et souligne qu'en « *nommant des bobos de gauche partout, Sarkozy a violé sa promesse de rompre avec l'esprit de Mai 68, qui était un axe fort de la présidentielle – pour les gens de droite, ces personnalités sont des antivaleurs* ». — (« *Marine Le Pen affole la droite* », L'Express.fr, 9 juillet 2010).

Si nous allons consulter le Message de la 41^{ème} Assemblée, nous constaterons que nos Évêques du Congo qualifient carrément les antivaleurs de maux : « *Les maux que nous avons tenté d'analyser ne peuvent être guéris par l'effet d'un coup de baguette magique...* » (cf. n° 17).

Pour sa part, le Pape Benoît XVI dit ceci : « *... Mais par la grâce de leur Baptême, ils (les chrétiens) sont invités à renoncer aux tendances nocives dominantes et à aller à contre-courant* » (Africae munus, 32). Cette expression « *tendances nocives dominantes* » peut être appliquée aux antivaleurs.

C'est le Pape François qui est plus explicite et s'étend sur les défis qui sont posés à l'Église aujourd'hui : « *Il s'agit d'une responsabilité grave, puisque certaines réalités du temps présent, si elles ne trouvent pas de bonnes solutions, peuvent déclencher des processus de déshumanisation sur lesquels il est ensuite difficile de revenir. Il est opportun de clarifier ce qui peut être un fruit du Royaume et aussi ce qui nuit au projet de Dieu. Cela implique non seulement de reconnaître et d'interpréter les motions de l'esprit bon et de l'esprit mauvais, mais -et là se situe la chose décisive- de choisir celles de l'esprit mauvais* ». (Evangelii gaudium, n° 51).

Plus loin, dans la même Exhortation, le Pape actuel poursuit: « *... La crainte et la désespérance s'emparent du cœur de nombreuses personnes, jusque dans les pays dits riches. Fréquemment, la joie de vivre s'éteint, le manque de respect et la violence*

augmentent, la disparité sociale devient toujours plus évidente. Il faut lutter pour vivre et, souvent, pour vivre avec peu de dignité ». (François, *Evangelii gaudium*, 52).

Comme nous le constatons, nous sommes invités un profond travail de discernement pour aider notre Église à être à la hauteur de sa mission et, partant notre Société à promouvoir le bien-être et l'épanouissement de tout homme et de l'homme.

Le Pape Jean-Paul II reconnaissait dans sa première Lettre Encyclique que « *l'homme est la route de l'Église, route qui se déploie, d'une certaine façon, à la base de toutes les routes que l'Église doit emprunter, parce l'homme -tout homme sans aucune exception- a été racheté par le Christ, parce que le Christ est en quelque sorte uni à l'homme, à chaque homme sans aucune exception, même si ce dernier n'en est pas conscient...* » (*Redemptor hominis*, 14).

Ce rappel est d'autant plus important que « *l'Église doit être en même temps consciente des menaces qui se présentent à l'homme* », tout en reconnaissant que « *c'est en l'homme lui-même que de nombreux éléments se combattent. D'une part, comme créature, il fait l'expérience de ses multiples limites; d'autre part, il se sent illimité dans ses désirs et appelé à une vie supérieure. Sollicité de tant de façons, il est sans cesse contraint de choisir et de renoncer. Pire: faible et pécheur, il accomplit souvent ce qu'il ne veut pas et n'accomplit point ce qu'il voudrait. En somme, c'est en lui-même qu'il souffre division, et c'est de là que naissent au sein de la société tant et de si grandes discordes* » (*Gaudium et Spes* 10, cité par le Pape Jean-Paul II dans *Redemptor hominis* 14).

Finalement, qu'en est-il exactement des antivaleurs au sein de notre Église locale, l'Archidiocèse de Brazzaville, à la lumière de cette compréhension que nous venons d'exposer ?

II. Anatomie des quelques antivaleurs dans l'Archidiocèse de Brazzaville

Le choix du terme « anatomie » peut vous faire sourire. C'est à dessein que nous faisons usage de cette allégorie, juste pour indiquer que nous n'avons pas la prétention d'être exhaustif dans mon analyse.

Nous nous contentons de donner, comme affirmé plus haut, les grandes lignes de ce que nous considérons comme antivaleurs qui se sont installées allègrement, avec notre complicité et notre complaisance, dans notre diocèse. Il faut y prendre garde; et le thème

soumis à notre méditation annuelle tombe à pic pour nous ressaisir et repartir du bon pied, comme on dit.

L'anatomie que nous proposons présentement est stratifiée. Tout en respectant l'ecclésiologie de Vatican II, nous présentant une Église circulaire et non pyramidale, nous nous engageons à faire la présentation des antivaleurs par catégories de fidèles du Christ, de façon séparée. Sans trahir notre méthode d'analyse, il y aura des moments où nous serons emmenés à considérer les antivaleurs indépendamment de la spécification des catégories des fidèles du Christ.

Commençons au hasard par l'anatomie des antivaleurs dans le Clergé.

A. Le Clergé et certaines antivaleurs y afférentes

1. La Simonie

Le canon 947 dit, pour le cas des intentions ou offrandes de messes :

« En matière d'offrande de Messes, on écartera absolument jusqu'à l'apparence de commerce et de trafic ».

Aujourd'hui, des prêtres trompent les fidèles avec la célébration, affirment-ils, des messes noires et des messes basses. Nous apprenons aussi qu'il y a des requêtes des trentaines, des neuvaines de messes qui ne peuvent être célébrées que par ceux qui en prennent l'initiative.

Une telle attitude est véritablement une antivaleur. Car, si la demande était légitime et fondée, pourquoi ne pas laisser la personne à qui l'on fait la proposition d'aller demander ces messes auprès du prêtre ou de la paroisse de son choix, tout en sachant que dans l'Archidiocèse de Brazzaville toutes les offrandes doivent être acheminées à l'Éconamat diocésain.

À côté de l'offrande de la Messe, la simonie des prêtres se vérifie dans toutes les sommes demandées à l'occasion de la célébration des autres sacrements, avec tous les prétextes du monde: achat d'un pagne même à Poto-Poto, dont la vente dans les paroisses

se fait à des prix exorbitants. A la même occasion, on sait pertinemment que c'est l'Archevêque qui administre le Sacrement de Confirmation, on demande de l'argent dont la destination est connue des seuls curés ou prêtres demandeurs...

La simonie se vérifie aussi dans la pratique excessive et indue de l'accompagnement des malades, maintenant les gens fragilisés parfois réellement par des problèmes existentiels objectifs dans des conditionnements dont la sortie est hypothétique. Dieu seul sait combien de sommes d'argent sont extorquées à ces personnes, sans suite favorable. On parle, sans sourciller, des prescriptions ou des ordonnances dans l'Église de Brazzaville.

Tout à l'heure, nous parlions du trafic autour des offrandes de messes.

Nous apprenons, avec certitude, que dans beaucoup de paroisses, les montants parvenant à l'Éconamat diocésain, en matière d'offrandes de messes, sont statiques et souvent inférieurs à la réalité du terrain. Des prêtres s'amuse à se partager d'abord la moitié du montant réellement perçu et, ensuite, ont le culot d'aller harceler les Économes pour le montant officiellement prévu par le diocèse.

2) L'incurie dans la célébration des Sacrements et des Sacramentaux

Il y a des problèmes réels dans la célébration des Sacrements dans l'Archidiocèse de Brazzaville.

Nous pensons à cette pratique aberrante : baptiser des personnes qui vivent maritalement, tout en sachant qu'ils ne pourront pas continuer la vie des sacrements. Ensuite, des prêtres s'amuse à admettre, pendant une semaine, de telles personnes à la Communion.

Après ce délai, ils sont invités à arrêter la Communion.

À côté de cela, des enfants et/ou des adultes sont baptisés de façon rapide, sans préparation...

Beaucoup d'abus sont constatés dans la célébration des Sacramentaux. Des plaintes fusent pour des comportements déplacés de certains ministres de Dieu qui sont excessifs et qui sont dénoncés pour des actes impudiques posés à l'endroit des personnes qui viennent

les rencontrer pour trouver un soulagement spirituel. Et pourtant, nous sommes conscients que l'Église est mise aux piloris à cause de beaucoup d'antivaleurs constatés dans notre milieu clérical.

Pire encore, la célébration de la Très Sainte Eucharistie est mise à dure épreuve par des gestes déplacés et un manque de concentration de la part de certains ministres sacrés.

Que vise-t-on avec de telles pratiques ?

3) Manque de respect des Institutions paroissiales

Il est clairement établi que la paroisse est dirigée par le Curé. Mais, ce dernier n'a pas la science diffuse. C'est pour cela que l'Église a jugé utile de lui adjoindre un ou des Vicaires paroissiaux, des Organes de gouvernement et de collaboration comme le Conseil Pastoral, le Conseil pour les Affaires Économiques.

Tout en leur reconnaissant la voix consultative imposée par le droit universel, ce sont des institutions qui sont une aide précieuse pour le Curé.

Mais, malheureusement, il est difficilement acceptable de remarquer que certains Curés font fi des réflexions et des orientations de ces organes, au profit de leur autorité qui frise l'autoritarisme.

Nous apprenons qu'il y a des curés qui aiment rappeler qu'ils sont curés et que la paroisse leur appartient...

4) La durée des vacances

Dans l'Archidiocèse de Brazzaville, s'installe progressivement une antivaleur que nous risquons de trouver comme une valeur. Il s'agit de la durée des vacances. Le droit universel reconnaît à tout prêtre le droit aux congés ou vacances. La durée maximum de cette période est d'un mois consécutif ou discontinu. Aller au-delà de la période d'1 mois, est une antivaleur claire et nette.

B. Le Laïcat et quelques antivaleurs qui le collent

1) Abandon de « l'âme » des Mouvements d'apostolat

L'observation résultant de la vie et de l'organisation des Mouvements d'apostolat révèle un hiatus (écart énorme) entre l'identité escomptée et la réalité visible.

Le Droit de l'Église, par le biais du canon 298, clairement mis en relief dans les Statuts des Mouvements d'apostolat dans l'Archidiocèse de Brazzaville, reconnus comme Associations Publiques des Fidèles, donne trois objectifs que doit poursuivre toute Association, à savoir :

- Tendre par un agir commun à favoriser une vie plus parfaite ;

- Promouvoir le culte public ou la doctrine chrétienne ;

- Exercer d'autres activités d'apostolat, comme des activités d'évangélisation, des œuvres de piété ou de charité, et l'animation de l'ordre temporel par l'esprit chrétien.

Les mouvements d'apostolat : le comportement des responsables et le lancinant phénomène d'argent

2) Les Mouvements d'apostolat et l'argent

Le canon 1263 dit ceci : « L'Évêque diocésain a le droit, après avoir entendu le conseil pour les affaires économiques et le conseil presbytéral, de lever pour les besoins du diocèse, sur les personnes juridiques publiques soumises à son gouvernement, un impôt modéré, proportionnel à leurs revenus; aux autres personnes physiques et juridiques, il lui est seulement permis d'imposer, en cas de grave nécessité et dans les mêmes conditions, une contribution extraordinaire et modérée, restant sauves les lois et coutumes particulières qui lui accorderaient des droits plus étendus ».

Le canon 319, parlant explicitement de l'argent dans les Associations, est ainsi libellé : « §1 L'association publique légitimement érigée, sauf disposition autre, administre selon les statuts les biens qu'elle possède sous la haute direction de l'autorité ecclésiastique dont il s'agit au canon 312, § 1, et elle doit lui rendre compte annuellement de son administration. § 2. Elle doit également rendre un compte fidèle à la même autorité de l'emploi des offrandes ou aumônes reçues ».

De la lecture et l'analyse de ces deux canons fondamentaux, nous pouvons déduire que tous les Mouvements d'apostolat qui imposent des cotisations mensuelles, annuelles ou autres, le font abusivement.

Car, selon le droit de l'Église, les seuls moyens de constituer le patrimoine pour les Associations publiques des fidèles, est celui d'accueillir des offrandes et des aumônes dont la gestion doit être explicitée à l'autorité diocésaine, nationale ou universelle suivant l'érection qui a été faite.

Faisons donc attention à des instruments abusifs que nous nous sommes créés comme premier, deuxième ou troisième cahiers dans certains Mouvements d'apostolat.

Il nous faut un recadrage. Nous essaierons de revenir là-dessus dans la dernière partie de notre réflexion.

Beaucoup de membres de certains Mouvements d'apostolat les ont désertés à cause des difficultés de se mettre à jour dans ces cotisations abusives et que nous devrions courageusement revoir.

3) La pratique de la loi du Talion comme antivaleur dans les Mouvements.

Conséquence logique, en partie de ce qui précède, il y a une réalité qui s'est royalement installée dans les Mouvements d'apostolat, c'est ce langage: la personne ne se faisait plus voir, elle ne participait plus aux activités du Mouvement d'apostolat, ou elle n'était pas à jour avec les cotisations, quand elle tombe malade, pas d'assistance quelconque. Et, si elle décède, nous ne pouvons rien faire, même pas aller prier ou chanter à sa veillée.

Quel est le témoignage que nous livrons, agissant ainsi, aux membres de la famille du disparu ?

Dans l'Archidiocèse de Brazzaville, c'est œil pour œil, dent pour dent...

Un tel comportement est-il affiché pour punir le défunt ou pour mettre plus le désarroi en la famille éplorée ?

C. La pratique des frais scolaires excessifs comme antivaleur.

L'Église s'est toujours présentée comme Mère et Enseignante. Comment peut-elle jouer ce rôle si les Écoles catholiques, qui devraient être les centres de relais de cette identité et vocation de l'Église sont plus devenus des lieux de commerce ou pour amoindrir nos propos des espaces de lucre, où le coût exorbitant des frais scolaires pénalise les enfants des familles modestes.

Notre École catholique serait-elle devenue discriminatoire ou sélective.

L'Archidiocèse de Brazzaville, par l'intermédiaire de l'Archevêché de Brazzaville, devrait agir de façon conséquente pour changer le cours des choses.

III. Pour une éradication des antivaleurs.

La logique pourrait nous amener à répondre point par point, pour détruire ces antivaleurs ; ce qui serait tout à fait juste. Mais, considérant le rôle des uns et des autres, dans l'éclosion de ces antivaleurs érigés paradoxalement en valeurs, il faut avant véritablement conversion.

Les Évêques du Congo ont été très clairs à ce sujet, en ce qui concerne notre Société et cela vaut aussi pour notre Église : « *Nous vous appelons à une conversion, à une metanoia. C'est vrai, même les chrétiens sont marqués par l'esprit et les habitudes de leur époque et de leur pays. Mais par leur baptême, l'Évangile les invite à renoncer aux tendances mauvaises dominantes. Ils doivent ramer à contre-courant. C'est cela être témoin. Le mystère pascal que nous célébrons actuellement nous fait entrer dans une*

nouveauté, une vie nouvelle: prendre conscience de notre dignité comme personne humaine et comme chrétien ». (n° 20)

En ce qui concerne le Clergé, s'il y a vraiment ignorance de ce que veut l'Église, la chose la plus simple à faire, c'est d'organiser des séances de formation ad hoc. Nous avons déjà un bon cadre d'études et d'encadrement: la Formation permanente. Si le temps imparti est insuffisant, donnons-nous les moyens de notre politique, comme on dit aujourd'hui, en ce sens qu'il faut nous offrir du temps nécessaire pour rattraper ce qui est perdu ou altéré. Car, continuer ainsi, nous sommes en train de créer notre propre Église, en dehors de celle Universelle.

Il n'est pas exclu, comme on le fait ailleurs, de procéder à des formations pratiques, assez ciblées pour rectifier le tir.

Quant aux Mouvements d'apostolats ou le laïcat, nous avons l'obligation, en vertu du « munus docendi » (fonction d'enseigner), enseigner la vraie doctrine et aider les laïcs à connaître ce qu'est l'Église. À côté de ce munus docendi, nous avons deux autres fonctions à prendre en considération : munus sanctificandi (fonction de sanctifier) et munus regiminis (fonction de gouverner). A ces deux pouvoirs, un devrait être vécu avec les fidèles laïcs, en l'occurrence celui de gouvernement dans la mesure où les laïcs peuvent coopérer à son exercice. Par rapport à la fonction de sanctifier, les clercs doivent l'exercer en respectant les rituels et les coutumes légitimement reconnues, et non improviser ou créer des choses qui déroutent ou perturbent la quiétude et la foi des fidèles.

En définitive, pour éradiquer les antivaleurs, il faut nous asseoir ensemble pour réfléchir et agir de façon conséquente. C'est le but des ateliers qui sont organisés demain et auxquels nous devrions prendre une part active, pour que la voix de tous et de chacun soit prise en compte dans la voie de déraciner les antivaleurs.

Abbé Mesmin Prosper Massengo

Vicaire Judiciaire de l'Archidiocèse de Brazzaville